

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 134

présenté par

Mme Goulet, M. Fuchs, M. Fanget, M. Joncour, M. Frédéric Petit et M. Wasserman

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À la deuxième phrase de l'alinéa 57, après le mot :

« santé »,

insérer les mots :

« , à l'éducation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'ajouter la question de l'éducation dans la réponse humanitaire portée par la France.

Au regard des enjeux, et même dans le cadre d'un conflit (et peut-être même surtout dans ce cadre) l'éducation représente un besoin majeur pour les enfants.